



VILLE de FRÉVENT

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 062-216203612-20260323-2026\_03\_22\_08-AI

# ARRÊTÉ DU MAIRE

Préfecture  
du PAS-de-CALAIS

Arrondissement  
d'ARRAS

Canton de  
SAINT-POL/TERNOISE

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
A Madame Mathilde LELEU- Conseillère  
Municipale déléguée**

Nous, Johann DELARCHE, Maire de la Commune de FRÉVENT,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et R. 2122-10 permettant aux maires de donner, sous leur surveillance et leur responsabilité délégation de fonction et de signature aux maires-adjoints,

**VU** l'élection du Maire et des adjoints du 22 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Mathilde LELEU Conseillère Municipale ;

**CONSIDÉRANT** que pour tenir compte de la charge importante de travail incombant aux élus locaux sur la base de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délégation de fonction résultant d'un arrêté municipal peut être effectuée aux profits des Conseillers Municipaux,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A compter du 22 mars 2026, Madame Mathilde LELEU, Conseillère Municipale Déléguée est chargée d'exercer les fonctions relatives aux domaines de compétences suivants :

- Suivi et animation du programme culturel communal
- Relations avec les associations culturelles

**ARTICLE 2 :** Cette délégation comporte la signature de tous les documents et pièces se rapportant à ces domaines.

**ARTICLE 3 :** Cette délégation prend effet à la date du 22 mars 2026 pour la durée de l'exercice des fonctions, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire. Le paiement des indemnités de fonctions interviendra à compter de cette même date.

**ARTICLE 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes municipaux et dont ampliation sera transmise :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Pol-sur-Ternoise

**Signature autorisée**  
Mathilde LELEU

**Frévent le 22 Mars 2026**

Transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 23 MARS 2026

Johann DELARCHE

